

FICHE RENSEIGNEMENTS et d'INSCRIPTION

Février 2026

Important !!! Les feuilles d'inscriptions sont à retourner pour le 02 février 2026, pour un souci d'organisation, à la mairie de Vigneulles, aux horaires d'ouverture.

L'inscription ne sera effective qu'après réception du dossier complet.

Enfants

NOM :

Prénom :

Né(e) le

Famille

	Parent de(s) enfant(s)		Parent de(s) enfants(s)	
Nom - Prénom				
Adresse				
Cocher l'adresse où l'enfant réside				
Tel domicile				
Tel portable				
Tel professionnel				
Profession				
E-mail				
Autorité parentale	Oui	Non	Oui	Non

Situation familiale des parents de(s) enfant(s) concerné : Marié/ divorcé/ séparé/ veuf (ve)/ célibataire/ vie maritale

Assurance

Compagnie :

N° de police :

<u>Autorisations</u>	<u>Autorisations</u>	<u>Valeurs</u>
Autorisation de baignade		Oui Non
Sait nager		Oui Non
Autorisation d'hospitalisation		Oui Non
Autorisation de partir seul de l'accueil de loisirs		Oui Non
Utilisation de l'image		Oui Non
Dans la presse :		Oui Non
Pour des activités manuelles		Oui Non
Pour le site internet et /ou publication de la mairie		Oui Non
Participer aux activités et sorties organisées par la mairie		Oui Non
Voyager (si nécessaire)		Oui Non
- Voiture individuelle		Oui Non
- Par moyen de transport collectif		Oui Non

Personnes autorisées à venir chercher l'(es) enfant(s) :

Père

Mère

Autres (nom, prénom, tel, lien avec l'enfant)

-

-

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Père

Mère

Autres (Nom, prénom, tel, lien avec l'enfant)



Afin d'inscrire vos enfants aux activités souhaitées, pourriez-vous remplir ce tableau :

Tranche d'imposition : 1^{ère} tranche compris entre 0 et 900

2^{ème} tranche compris entre 901 et 1650

3^{ème} tranche compris entre 1651 et plus

Tarifs suivant la tranche d'imposition (ligne 14 – impôt sur le revenu soumis au barème)

Pour les familles des communes participantes, le tarif à entourer est celui des habitants hors commune de Vigneulles. On déduira ensuite la participation de votre commune.

Non - Prénom de l'enfant :

Nom et adresse des parents :

	Tarif habitants de <u>la</u> <u>commune de</u> <u>Vigneulles</u>			Tarif habitants <u>hors</u> <u>commune de</u> <u>Vigneulles</u>			Total
Tranche d'imposition	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	
Accueil de loisirs en journée : 5 j	64 €	65 €	66 €	77 €	78 €	79 €	
Accueil de loisirs en $\frac{1}{2}$ journée : 5 $\frac{1}{2}$ j	38 €	39 €	40 €	51 €	52 €	53 €	
Atelier Mosaique : 5 $\frac{1}{2}$ J	38 €	39 €	40 €	51 €	52 €	53 €	
Atelier Marionnettes : 5 1/2J	38 €	39 €	40 €	51 €	52 €	53 €	
Pré - accueil	10 €						
CAF							
Commune participante *							
TOTAL A REGLER							€.

* Les Communes participantes : Lamorville, Nonsard, Buxières, St Maurice, Chaillon, Valbois, Jonville en Woëvre, Broussey-Raulecourt, Beney, Heudicourt plafonné à 100 € par enfant et par an.

Je soussigné(e)..... autorise les responsables de l'accueil de Loisirs à présenter mon (mes) enfant(s) à un médecin en cas de soins à donner d'urgence et si nécessaire sous anesthésie.

Je m'engage à rembourser les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels.

Si cela est possible, je souhaite la consultation du docteur (nom, adresse, tel) :

.....

Je reconnais avoir été informé que cette inscription ne sera pas prise en compte si je ne suis pas à jour des règlements précédents.

Toute semaine entamée est due sauf si l'enfant est malade, obligation de fournir un certificat médical.

Si exceptionnellement, mon (mes) enfant(s) devait quitter l'accueil de loisirs avant la fin, je m'engage à fournir une décharge auprès de la personne responsable.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Les informations à caractère personnel recueillies par le maire de Vigneulles les Hattonchâtel font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion de l'accueil de loisirs. Elles seront conservées le temps nécessaire à leur utilisation.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous pouvez disposer d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de celles - ci (dans le respect du cadre légal), en contactant le responsable des traitements M. ZINGERLE, maire de Vigneulles les Hattonchâtel.

A....., Le.....

Signature des parents